RICCA CHEMICAL COMPANY®

Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation: 2 ppm Mixed Metals (Ni, Ag, Cu, Cr) 0.1 ppm Cd in 2 % Nitric Acid

Numéro de Produit: RICP5020

Autre Identification des Numéros de Produit: RICP5020-500A

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie: Ricca Chemical Company
Adresse: 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Téléphone: 888-467-4222

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)	800-424-9300
CHEMTREC (International)	1+ 703-527-3887

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions de Danger:	Conseils de Prudence:
Toxicité Aiguë - Inhalation	Catégorie 3	H331	P261, P271, P304+P340, P311, P321, P403+P233, P405, P501
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1	H314	P260, P264, P280, P301+P330+P331, P303+P361+P353, P363, P304+P340, P310, P321, P305+P351+P338, P405, P501
Lésions oculaires/ irritation	Catégorie 2	H319	P264, P280, P305+P351+P338, P337+P313
Danger pour le milieu aquatique (aigu)	Catégorie 3	H402	P273, P501
Danger pour le milieu aquatique (chronique)	Catégorie 3	H412	P273, P501

Fiche de Données de Sécurité

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes

Mot de Signal: **Danger**

Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P261	Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P311	Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321	Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.).
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	lasse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
eau	H_2O	18.01 g/mol	7732-18-5	98.04
Acide nitrique	HNO_3	63.01 g/mol	7697-37-2	1.96
Nitrate de chrome nonahydraté	$Cr(NO_3)_3 \cdot 9H_2O$	238.01 g/mol	7789-02-8	< 0.1
Cuivre	Cu	63.54 g/mol	7440-50-8	< 0.1
Argent	Ag	107.86 g/mol	7440-22-4	< 0.1
Nickel	Ni	58.69 g/mol	7440-02-0	< 0.1
Cadmium	Cd	112.41 g/mol	7440-43-9	< 0.1

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

Lentilles de Contact: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Peut provoquer une irritation, une rougeur, une douleur et des larmoiements.

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Peut provoquer une irritation, une rougeur et une douleur. Le contact va décolorer la peau d'une couleur jaune-brun selon l'exposition et se dissipera avec le temps.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Dilute with water or milk. Do not induce vomiting. Call a physician if necessary.

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Provoque une sévère irritation des yeux Toxique par inhalation MISE EN GARDE! Liquide légèrement corrosif. Contient l'état de traces de cancérigènes connus. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas d'ingestion, diluer avec de l'eau et contacter un médecin. Laver abondamment à l'eau les zones de contact. CONTACT AVEC LES YEUX: Peut provoquer une irritation, une rougeur, une douleur et des larmoiements. CONTACT AVEC LA PEAU: Peut provoquer une irritation, une rougeur et une douleur. Le contact va décolorer la peau d'une couleur brun-jaune selon l'exposition et se dissipera après un certain temps.

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Irrigate immediately with large quantity of water for at least 15 minutes. Call a physician if irritation develops. Remove to fresh air. Give artificial respiration if necessary. If breathing is difficult, give oxygen. Flush with plenty of water for at least 15 minutes. Call a physician if irritation develops. Dilute with water or milk. Do not induce vomiting. Call a physician if necessary.

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée.

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Non combustible, mais la substance est un comburant et sa chaleur de réaction avec les agents réducteurs peuvent provoquer une inflammation. Peut réagir avec les métaux pour libérer du gaz d'hydrogène inflammable. Peut réagir explosivement avec des matières oragniques combustibles ou des matières facilement oxydables telles que: les alcools, la térébenthine, le charbon, les déchets organiques, la poudre de métal, le sulfure d'hydrogène, etc.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Utiliser une tenue de protection et un appareil respiratoire appropriés pour lutter contre les incendies Approximativementnants.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Absorber à l'aide d'un produit approprié et éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et à l'abri de la chaleur, de l'eau et des matières incompatibles.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Nickel (7440-02-0)	TLV-TWA	USA	1.5 mg/m³ TWA (inhalable particulate matter)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Nickel (7440-02-0)	TWA	USA	1 mg/m³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Argent (7440-22-4)	TLV-TWA	USA	0.1 mg/m³ TWA (dust and fume)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Argent (7440-22-4)	TWA	USA	0.01 mg/m³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)

Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)

Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027); 2.5 µg/m³ Action Level	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs

Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	0.01 mg/m³ TWA; 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cadmium (7440-43-9)	PEL-Ceiling	USA	0.3 mg/m³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Cadmium standard is stayed or otherwise not in effect, fume); 0.6 mg/m³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Cadmium standard is stayed or otherwise not in effect, dust)	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Cadmium (7440-43-9)	TWA	USA	5 µg/m³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Cadmium (7440-43-9)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m³ TWA (as Cd); 0.002 mg/m³ TWA (respirable particulate matter, as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cuivre (7440-50-8)	TWA	USA	0.1 mg/m³ TWA (fume); 1 mg/m³ TWA (dust and mist)	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

Cuivre (7440-50-8)	TLV-TWA	USA	0.2 mg/m³ TWA (fume)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cuivre (7440-50-8)	TLV-TWA	USA	"1 mg/m³ TWA (dust and mist, as Cu)" As Copper compounds [RR-00595-8]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Cuivre (7440-50-8)	TLV-TWA	USA	"1 mg/m³ TWA (dust and mist, as Cu)" As Copper compounds [RR-00595-8]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide nitrique (7697-37-2)	TWA	USA	2 ppm TWA; 5 mg/m³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-TWA	USA	2 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-STEL	USA	4 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Nitrate de chrome nonahydraté (7789-(	TWA	USA	"0.5 mg/m³ TWA (as Cr)" As Chromium(III) compounds [RR-03889-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Nitrate de chrome nonahydraté (7789-(	TWA	USA	"0.5 mg/m³ TWA (as Cr)" As Chromium(III) compounds [RR-03889-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Nitrate de chrome nonahydraté (7789-(	TWA	USA	0.5 mg/m³ TWA (as Cr)	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Nitrate de chrome nonahydraté (7789-(	TWA	USA	"0.5 mg/m³ TWA (as Cr)" As Chromium(III) compounds [RR-03889-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Nitrate de chrome nonahydraté (7789-(	TWA	USA	"0.5 mg/m³ TWA (as Cr)" As Chromium(III) compounds [RR-03889-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

8.2. Controles de Exposición

Contrôles d'Ingénierie: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.

Protection Respiratoire: La ventilation normale de la pièce est adéquate.

Protection de la Peau: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

Apparence: Liquide incolore
État Physique: liquide
Odeur: Données non disponibles
Seuil d'Odeur: Données non disponibles
pH: < 1
Point de Fusion / Congélation: Approximativement 0°C
Point d'Ébullition Initial / Plage: Approximativement 100°C - Approximativement 100°C
Point de Rupture: Données non disponibles
Taux d'Évaporation: Données non disponibles
Inflammabilité: Données non disponibles
Flammability/Explosive Limits: Données non disponibles
La Pression de Vapeur: Données non disponibles
La Densité de Vapeur: Données non disponibles
Densité Relative: 1.01
Solubilité: miscible
Coefficient de Partage: Données non disponibles
La Température d'Auto-Inflammation: Données non disponibles
Température de Décomposition: Données non disponibles
Viscosité: Données non disponibles
Propriétés Explosives: Données non disponibles
Propriétés Oxydantes: Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Bases puissantes, poudres métalliques, alcalis, Carbures, Sulfure d'Hydrogène, Térébenthine et matières organiques combustibles.

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:

Toxique par inhalation Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Autres Informations:

LDLo, orale, humaine : 430 mg/kg (acide nitrique), détails sur les effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale.

Corrosion Cutanée et Irritation:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Dommages Oculaires Graves et Irritation:

Provoque une sévère irritation des yeux Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Sensibilisation Respiratoire:

N'est pas applicable.

Sensibilisation de la Peau:

N'est pas applicable.

Mutagénicité des Cellules Germinales:

N'est pas applicable.

Cancérogénicité:

N'est pas applicable.

Toxicité pour la Reproduction:

N'est pas applicable.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:

N'est pas applicable.

Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée

N'est pas applicable.

Danger par Aspiration:

N'est pas applicable.

Información Toxicológica Adicional:

Données non disponibles

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Non Réglementé Selon les Réglementations DOT.

14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Non Réglementé Conformément à la Réglementation de l'IATA sur les Marchandises Dangereuses.

14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Non Réglementé Selon les Réglementations TDG.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 15: Informations sur la Réglementation

15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Cadmium (CAS # 7440-43-9): "5 µg/m3 TWA (See 29 CFR 1910.1027, as Cd); 2.5 µg/m3 Action Level (as Cd)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]

Cadmium (CAS # 7440-43-9): 5 µg/m3 TWA (Voir 29 CFR 1910.1027); 2,5 µg/m3 Niveau d'action

15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): EPCRA RQ de 1000 lb

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): 1000 lb TPQ

15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Nickel (CAS # 7440-02-0): RQ final de 100 lb (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse n'est requise si le diamètre des morceaux de métal solide rejetés est> 100 µm); 45,4 kg RQ final (aucune déclaration des rejets de cette substance dangereuse n'est requise si le diamètre des morceaux de métal solide rejetés est> 100 µm)

Argent (CAS # 7440-22-4): 1 lb final RQ; 0.454 kg final RQ

Argent (CAS # 7440-22-4): RQ final de 1000 lb (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse n'est requise si le diamètre des morceaux de métal solide rejetés est> 100 µm); 454 kg RQ final (aucune déclaration des rejets de cette substance dangereuse n'est requise si le diamètre des morceaux de métal solide rejetés est> 100 µm)

Cadmium (CAS # 7440-43-9): RQ final de 10 lb (aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse n'est requise si le diamètre des morceaux de métal solide rejetés est> 100 µm); 4,54 kg RQ final (aucune déclaration des rejets de cette substance dangereuse n'est requise si le diamètre des morceaux de métal solide rejetés est> 100 µm)

Cuivre (CAS # 7440-50-8): RQ final de 5 000 lb (aucun rapport sur les rejets de cette substance dangereuse n'est requis si le diamètre des morceaux du métal solide rejeté est> 100 µm); 2270 kg RQ final (aucune déclaration des rejets de cette substance dangereuse n'est requise si le diamètre des morceaux de métal solide rejetés est> 100 µm)

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): QR final de 1000 lb; 454 kg final RQ

15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiqu

Nickel (CAS # 7440-02-0): "0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Nickel as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N495)" As Nickel compounds [RR-00800-4]

Nickel (CAS # 7440-02-0): 0,1% de concentration de minimis

Argent (CAS # 7440-22-4): 1,0 % de concentration de minimis

Cadmium (CAS # 7440-43-9): "0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Cadmium as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N078)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]

Cadmium (CAS # 7440-43-9): 0,1% de concentration de minimis

Cuivre (CAS # 7440-50-8): "1.0 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Copper as part of that chemical's infrastructure except for CAS numbers 147-14-8, 1328-53-6, or 14302-13-7, or copper phthalocyanine compounds that are substituted with only Hydrogen and/or Bromine and/or Chlorine that meet the molecular structure specified within the regulation, listed under Chemical Category N100)" As Copper compounds [RR-00595-8]

Cuivre (CAS # 7440-50-8): 1,0 % de concentration de minimis

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): 1,0 % de concentration de minimis

Nitrate de chrome nonahydraté (CAS # 7789-02-8): "1.0 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)" As Chromium(III) compounds [RR-03889-1]

Nitrate de chrome nonahydraté (CAS # 7789-02-8): "1.0 % de minimis concentration (reportable only when in aqueous solution, listed under Chemical Category N511)" As Nitrate compounds, water dissociable [RR-03804-0];

"1.0 % de minimis concentration (includes any unique chem

15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Nickel (CAS # 7440-02-0): Cancérogène Extraordinairement dangereux

Argent (CAS # 7440-22-4): Présent

Cadmium (CAS # 7440-43-9): Cancérogène Extraordinairement dangereux

Cuivre (CAS # 7440-50-8): Présent

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): Extraordinairement dangereux

15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Nickel (CAS # 7440-02-0): "Environmental hazard" As Nickel compounds [RR-00800-4]
Nickel (CAS # 7440-02-0): "Present" As Nickel compounds [RR-00800-4]
Nickel (CAS # 7440-02-0): Danger environnemental
Nickel (CAS # 7440-02-0): Danger environnemental; Substance dangereuse spéciale
Nickel (CAS # 7440-02-0): Présent
Argent (CAS # 7440-22-4): Danger environnemental
Argent (CAS # 7440-22-4): Présent
Cadmium (CAS # 7440-43-9): "Environmental hazard" As Cadmium compounds [RR-00559-4]
Cadmium (CAS # 7440-43-9): "Present" As Cadmium compounds [RR-00559-4]
Cadmium (CAS # 7440-43-9): Danger pour l'environnement (poussière, fumée, métal, poudre);
Cadmium (CAS # 7440-43-9): Présent (poussière, fumée, métal, poudre)
Cadmium (CAS # 7440-43-9): Présent (métal, poudre)
Cuivre (CAS # 7440-50-8): "Environmental hazard" As Copper compounds [RR-00595-8]
Cuivre (CAS # 7440-50-8): "Present" As Copper compounds [RR-00595-8]
Cuivre (CAS # 7440-50-8): Danger pour l'environnement (poussière, fumée, métal)
Cuivre (CAS # 7440-50-8): Présent (poussière, fumée, métal)
Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): Danger environnemental
Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): Présent
eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]
eau (CAS # 7732-18-5): Présent
Nitrate de chrome nonahydraté (CAS # 7789-02-8): "Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]
Nitrate de chrome nonahydraté (CAS # 7789-02-8): "Present" As Chromium compounds [RR-00634-8]
Nitrate de chrome nonahydraté (CAS # 7789-02-8): Danger environnemental
Nitrate de chrome nonahydraté (CAS # 7789-02-8): Présent

15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Nickel (CAS # 7440-02-0): "carcinogen" As Nickel compounds [RR-00800-4]
Nickel (CAS # 7440-02-0): "SN 2366 500 lb TPQ (Category Code N495. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Nickel compounds [RR-00800-4]
Nickel (CAS # 7440-02-0): "sn 2366" As Nickel compounds [RR-00800-4]
Nickel (CAS # 7440-02-0): cancérigène
Nickel (CAS # 7440-02-0): sn 1341
Nickel (CAS # 7440-02-0): SN 1341 500 lb TPQ
Argent (CAS # 7440-22-4): inflammable - troisième degré
Argent (CAS # 7440-22-4): sn 1669
Argent (CAS # 7440-22-4): SN 1669 500 lb TPQ
Cadmium (CAS # 7440-43-9): "carcinogen" As Cadmium compounds [RR-00559-4]
Cadmium (CAS # 7440-43-9): "SN 2199 500 lb TPQ (Category Code N078. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Cadmium compounds [RR-00559-4]
Cadmium (CAS # 7440-43-9): "sn 2199" As Cadmium compounds [RR-00559-4]
Cadmium (CAS # 7440-43-9): cancérigène; inflammable - troisième degré; tératogène
Cadmium (CAS # 7440-43-9): sn 0305
Cadmium (CAS # 7440-43-9): SN 0305 500 lb TPQ
Cuivre (CAS # 7440-50-8): "SN 2215 500 lb TPQ (except C.I. Pigment Blue 15 (CAS 147-14-8), C.I. Pigment Green 7 (CAS 1328-53-6), and C.I. Pigment Green 36 (CAS 14302-13-7), and Copper phthalocyanine compounds that are substituted with only Hydrogen, and/or Chlorine, and/or Bromine, Category Code N100. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Copper compounds [RR-00595-8]
Cuivre (CAS # 7440-50-8): "sn 2215" As Copper compounds [RR-00595-8]
Cuivre (CAS # 7440-50-8): sn 0528
Cuivre (CAS # 7440-50-8): SN 0528 500 lb TPQ
Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): corrosif; reactive - réactif - deuxième degré
Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): sn 1356
Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): SN 1356 500 lb TPQ
Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): sn 3722
Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): SN 3722 500 lb TPQ (water dissociable, Categ

15.8. Proposition de la Californie 65

Nickel (CAS # 7440-02-0): "carcinogen, 5/7/2004" As Nickel compounds [RR-00800-4]
Nickel (CAS # 7440-02-0): cancérigène, 10/1/1989 (métallique)
Cadmium (CAS # 7440-43-9): "carcinogen, 10/1/1987" As Cadmium compounds [RR-00559-4]
Cadmium (CAS # 7440-43-9): 0,05 µg/jour NSRL (inhalation)
Cadmium (CAS # 7440-43-9): cancérigène, 10/1/1987
Cadmium (CAS # 7440-43-9): toxicité pour le développement, 5/1/1997
Cadmium (CAS # 7440-43-9): la toxicité reproductive mâle, 5/1/97

15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Nickel (CAS # 7440-02-0): Présent (LIS)
Argent (CAS # 7440-22-4): Présent (LIS)
Cadmium (CAS # 7440-43-9): Présent (LIS)
Cuivre (CAS # 7440-50-8): Présent (LIS)
Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): Présent (LIS)
eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)
Nitrate de chrome nonahydraté (CAS # 7789-02-8): Présent (LIS)

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Nickel (CAS # 7440-02-0): Present (ACTIVE)
Argent (CAS # 7440-22-4): Present (ACTIVE)
Cadmium (CAS # 7440-43-9): Present (ACTIVE)
Cuivre (CAS # 7440-50-8): Present (ACTIVE)
Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): Present (ACTIVE)
eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)
Nitrate de chrome nonahydraté (CAS # 7789-02-8): Present (ACTIVE)

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Nickel (CAS # 7440-02-0): 231-111-4
Argent (CAS # 7440-22-4): 231-131-3
Cadmium (CAS # 7440-43-9): 231-152-8
Cuivre (CAS # 7440-50-8): 231-159-6
Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): 231-714-2
eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2
Nitrate de chrome nonahydraté (CAS # 7789-02-8): 236-921-1

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 16: Autres Informations

16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Provoque une sévère irritation des yeux Toxique par inhalation Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

16.2. Classes de Danger Diverses

Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada: N'est pas applicable.

Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC): N'est pas applicable.

Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC): N'est pas applicable.

Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques: N'est pas applicable.

16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé: 1
Inflammabilité: 0
Réactivité: 0
Danger Spécial:

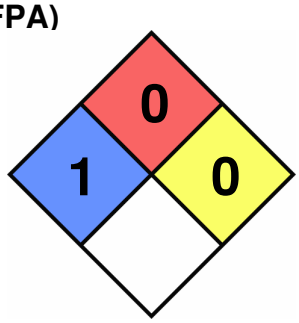

Fiche de Données de Sécurité

16.4. Révision du Document

Date de la Dernière Révision: 2023-11-13

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.